

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 30 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le trente JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 25 Janvier 2020

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, GROLLEAU Magalie, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : BENIT Julien, BRIENS Guillaume, PUAUD Hélène

Secrétaire de séance : Simone MAUME

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Au cours de sa séance du 30 Janvier 2020, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Simone MAUME,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 17 Décembre 2019,

1. Demandes de subventions des associations pour 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire au Budget Primitif 2020 :
 - ✓ Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS :
 - Au CCAS de la commune 1 750.00 €
 - ✓ Article 6574 – Subventions aux Associations :
 - Foyer des jeunes de la Commune 900.00 €
 - Association « Le souvenir Vendéen de Clemenceau » 50.00 €
 - OCE Vendée (Subvention achat de livres) 250.00 €

2. Participation du Club de Foot aux dépenses d'eau du Stade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le remboursement de l'abonnement du compteur électrique par la Commune pour l'année 2019, à l'association FCPRJ,
- Arrête la participation de l'Association FCPRJ à la consommation d'eau du Stade pour l'année 2019 à hauteur de 50 %, soit 1 141.43 €,
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre du Club de Football FCPRJ correspondant à la participation aux dépenses d'eau diminuée de la prise en charge financière par la Commune de l'abonnement électrique du Stade, pour l'année 2019.

3. Convention d'occupation à passer avec Vendée Numérique pour l'emplacement d'une armoire de rue, Rue du Stade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé avec Vendée Numérique dans le cadre de la mise en place d'une armoire de rue,
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4. Cession d'un garage situé 30 rue Georges Clemenceau à Féole

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de céder le garage situé Rue Georges Clemenceau à Madame NOLLEAU et Monsieur BROSSARD,

- Fixe le montant de la cession à 4 531 €, les frais notariés de cette acquisition étant à la charge des acquéreurs,
- Donne l'autorisation au Maire pour conclure cette affaire et signer toutes pièces relatives à cette transaction.

5. Construction du groupe scolaire et accueil périscolaire :

➤ Actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'actualisation et le vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n° AP18-1 intitulée « Construction d'un groupe scolaire et périscolaire »,
- donne l'autorisation au Maire pour liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2020	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (2)	Restes à financer de l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2021)
AP 18-1	2 374 793,00	0,00	2 374 793,00	2 249 343,63	125 449,37	0,00	0,00

6. Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros pour 2020,
- donne l'autorisation au Maire pour consulter les établissements bancaires et négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie,
- donne l'autorisation au Maire pour signer la convention à intervenir.

7. Ouverture des crédits au quart des inscriptions budgétaires 2019 sur les comptes 20, 21 et 23

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la Section d'Investissement du Budget 2019, soit 25 % de 2 513 045.60 €) dont l'affectation est la suivante :

DESIGNATION	QUART DES CREDITS
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	0.00
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	628 261.40
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	0.00
TOTAL	628 261.40

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice 2020 lors de son adoption.

8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant la délivrance de concessions dans le cimetière et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 6 Février 2020

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

